



16ème législature

Question N° : 5645	De Mme Farida Amrani (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports urbains	Tête d'analyse > Ligne S	Analyse > Ligne S.
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Réponse publiée au JO le : 04/07/2023 page : 6249		

Texte de la question

Mme Farida Amrani attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la potentielle création d'une ligne S reliant Paris et Corbeil-Essonnes sans correspondance, en 30 minutes. À l'heure actuelle, les franciliennes et franciliens subissent de plein fouet la dématérialisation et les choix politiques antérieurs en matière de transports publics. Depuis la récente refonte du RER D (SA 2019), la branche de Malesherbes, du Littoral et de la Vallée n'est plus connectée par un lien direct à Paris. La principale conséquence est l'augmentation sensible du temps de trajet pour ceux et celles qui auraient eu la malchance d'habiter dans les villes concernées et qui ont comme unique possibilité celle d'une nouvelle et longue correspondance à Juvisy. Alors que les centaines de milliers d'usagers et d'usagères du RER D sont quotidiennement impactés par les conditions de voyage, la création d'une telle ligne, réclamée depuis des années par les usagères et usagers et les associations du territoire, permettrait d'améliorer significativement l'offre de service sur la branche sud. En effet, la ligne S est un projet ambitieux qui permettrait, en outre, de réduire la durée du trajet entre Corbeil-Essonnes et Paris, de 49 minutes, aujourd'hui, à 31 minutes, peut-être demain. Aujourd'hui, le projet de la création d'une nouvelle ligne est porté par un ensemble pluriel d'acteurs locaux et notamment par 6 maires essonnais de diverses tendances politiques et par plusieurs associations d'usagers. À leur demande conjointe, l'étude menée par un bureau d'étude indépendant suisse (SMA), financée par les 6 mairies, a estimé à quelques dizaines de millions d'euros le montant nécessaire, à l'investissement et l'équipement d'une nouvelle ligne. En plus des éléments précédents, la pertinence d'une telle ligne est approfondie lorsque l'on pense au contexte général du dérèglement climatique et de tout ce que cela entraîne pour le mode de vie des Françaises et Français, leur façon de voyager et de se rendre au travail. En cela, il est essentiel que les acteurs publics mènent tous ensemble une bifurcation écologique en investissant massivement dans les transports publics et la création d'une ligne S irait, à l'évidence, dans le bon sens. Ainsi, elle lui demande ce que l'État compte faire de toutes ses attentes, dans le cadre des enjeux écologiques et sociaux que d'aucuns estiment être considérables.

Texte de la réponse

En premier lieu, il y a lieu de rappeler qu'en vertu du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, l'organisation du service des trains régionaux de voyageurs en Île-de-France relève de la compétence de l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités. Il revient donc à celle-ci de définir le plan de desserte et le niveau d'offre de ces services. Afin de répondre aux fortes attentes des usagers de leurs territoires, 6 communes de l'Essonne se sont effectivement mobilisées pour financer une étude de faisabilité pour la circulation de trains directs entre Malesherbes/Melun et Paris via l'axe Malesherbes-Corbeil-Essonne-Juvisy-Paris (projet dit « ligne S »). Les conclusions de cette étude - remise le 19 octobre 2022 aux élus des communes commanditaires - permettront à IDFM d'éclairer les suites à donner à ce projet et pourront être prises en compte dans la concertation



en cours pour la révision du schéma directeur de la ligne RER D, à laquelle les associations d'usagers et les maires des communes concernées participent. Par ailleurs, la réalisation du projet de « modernisation ferroviaire de Bercy » (ex « terrier de Bercy ») devrait accroître les capacités d'insertion d'éventuels nouveaux trains sur cet axe. La reprise des études préliminaires et l'organisation de la phase d'études d'avant-projet de ce projet de modernisation sont en cours. Son coût est estimé à environ 315 M€ CE2022, et le plan de financement fera l'objet de discussions entre l'Etat et les collectivités dans le cadre des négociations relatives à l'élaboration du prochain volet mobilités 2023-2027 du CPER Ile-de-France.